

FORMATION

**PRÉPARATION À L'AUTORISATION  
D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX  
AÉRIENS ET SOUTERRAINS (AIPR)  
PERSONNEL CONCEPTEUR**



Nombre de stagiaire

2 à 10 participants



Durée de la formation

1 jour soit 7 heures



Durée de validité

5 ans

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout conducteur d'engins et suiveurs intervenants sous la direction de l'exécutant des travaux et à proximité de réseaux aériens et souterrains

### PRÉ REQUIS

- Comprendre le Français
- Connaissances préalables requises sur les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains

**Concepteur** : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet (conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentiel. Le formateur utilise des méthodes en exposant, reformulant, questionnant, démontrant, illustrant et en corrigeant les candidats.

### PROFIL INTERVENANT

Formateur spécialisé

**Délai d'accès** Si financement entreprise ou personnel, nous contacter afin de savoir s'il reste de la place sur les sessions à venir.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation en vigueur DT – DICT
- Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Se préparer à l'examen AIPR (CONCEPTEUR)

## CONTENU DE LA FORMATION

### Formation théorique – 6 Heures

- Contextes réglementaire des travaux à proximité de réseaux souterrains et aériens :
- Rôle, mission et responsabilités à son niveau, obligations avant/après/pendant les travaux
- Autorisations d'intervention à proximité des réseaux
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes)
- DT suivie d'une DICT
- La préparation du projet
- La préparation des travaux
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux
- Le marquage-piquetage-Évaluation
- Cas particulier des travaux urgents – « ATU »
- Application du « guide technique »
- La reconnaissance sur le terrain
- En cas de dommage, d'arrêt de chantier

### Évaluation – 1 Heure

Réalisation de l'évaluation d'un contrôle de connaissances théoriques (QCM en ligne) en fin de stage 30 questions

### Validation de la formation

Attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R  
Attestation de fin de formation

Le candidat apposera sa signature le matin puis l'après-midi sur un émargement

*Référent pédagogique : Sébastien BOUQUINET*